



Ecole Très-Saint-Sacrement

704, 5^e avenue
Lachine, Qc
514-855-4234

Courriel : direction.tres-saint-sacrement@csmc.qc.ca
Site Web : tss.ecolelachine.com



INFO PARENTS MAI 2018

Madame, Monsieur,

Voici les informations importantes pour le mois de mai 2018. S'il vous plaît, prendre note des renseignements qui modifient l'horaire de votre enfant.

Site internet et page facebook:

- ❖ Tss.ecolelachine.com, Consultez notre site internet pour voir les nouveautés, les activités à venir et bientôt les informations pour l'année scolaire 2018-2019.
- ❖ Facebook : école Très-Saint-Sacrement

Le grand défi Pierre Lavoie du 1er mai au 29 mai 2018 :

- ❖ C'est le mois de mai « On bouge à T.S.S ». Nous vous invitons fortement, famille et enfants, à cumuler des cubes d'énergie avec nous pour notre **Grand Défi Pierre Lavoie**. Que vous preniez une marche ou que vous fassiez un tour de vélo, tout est comptabilisé. Aidez-nous à atteindre notre objectif.

Les super recycleurs :

- ❖ **Vous avez jusqu'au mercredi 9 mai pour apporter vos vêtements usagés à l'école.** Merci à tous pour votre contribution.

MESSAGE IMPORTANT RÉFECTION TROTTOIR 4^E AVENUE

Veillez noter que des travaux extérieurs de réfections du trottoir, caniveau et nivellement débuteront mardi, le 1^{er} mai devant la nouvelle bâtisse sur la 4^e avenue. Lors des travaux, il y aura une réorganisation au niveau des accès du bâtiment, il est aussi possible que les entrées de la nouvelle bâtisse soient fermées en alternance. Donc, il y aura toujours au-moins une porte accessible (entrée principale ou porte près du gymnase). La 4^e avenue demeurera ouverte et accessible mais vous comprendrez qu'avec la construction, il risque d'avoir davantage de congestion et ce sera plus difficile de circuler. Nous vous remercions de votre collaboration.

3 mai :

- ❖ 2^e vaccin pour les élèves de la 4^e année.

11 mai :

- ❖ **Journée pédagogique. Congé pour les élèves. Le service de garde sera fermé.**
- ❖ **Veillez prendre note qu'à la journée pédagogique du vendredi 11 mai, le service de garde de l'école sera fermé. Par vos propres moyens, il faudra donc trouver une alternative de garde pour votre enfant. Cela permettra ainsi à notre personnel du Service de garde d'assister à une formation toujours dans le but d'améliorer notre service. Le Conseil d'établissement a accepté cette journée dans le but de permettre au SDG d'avoir une journée d'échange pour le bon fonctionnement du SDG**

13 mai :

- ❖ Fête des mères. Bonne fête à toutes les mamans.

16 mai :

- ❖ Conseil d'établissement à 19h00.

21 mai :

- ❖ Fête de la Reine. Congé pour tous.

Heure de surveillance de l'école :

- ❖ Il est important de ne pas envoyer vos enfants avant **8 heures 30 le matin et 13 heures 42 l'après-midi.** Si vos enfants arrivent avant ces heures, ils **seront sous votre responsabilité. Le parc école n'est pas accessible aux marcheurs le matin, sur l'heure du diner, ainsi que de 15h45 à 18h00. Il est réservé pour les élèves du service de garde à temps plein .**

Déménagement :

- ❖ Advenant un déménagement pour juillet 2018, n'oubliez surtout pas de nous aviser le plus tôt possible en vous présentant au secrétariat de l'école avec les nouvelles preuves de résidence.

Service de garde :

Du 14 au 18 mai, c'est la semaine du service de garde

- ❖ Vous avez reçu par le biais du sac d'école de votre enfant la fiche d'inscription 2018-2019. Veuillez remettre votre formulaire d'inscription au plus tard le 7 mai, si vous prévoyez utiliser le service de garde pour l'année scolaire 2018-2019.
- ❖ Nous vous rappelons qu'il est interdit à qui que ce soit d'ouvrir les portes de l'école. Un membre du personnel est affecté à cette tâche pour des mesures de sécurité.
- ❖ Lorsque vous venez chercher votre enfant, il doit quitter avec vous ou la personne autorisée au dossier. La carte d'identité est toujours en vigueur et peut être demandée en tout temps à quiconque. Veuillez aviser les personnes que vous avez autorisées d'avoir leur carte d'identité sur eux. Sinon aucun départ n'est accepté.
- ❖ Il est important de faire un petit rappel concernant les paiements par internet si votre enfant change d'école. Le numéro de référence n'est pas le même d'une école à l'autre. Lors du changement de service de garde, vous recevrez un état de compte avec le nouveau numéro de référence pour payer votre facture à votre nouveau service de garde. Si vous devez une somme à notre école, vous devez utiliser le numéro de référence de Très-Saint-Sacrement.

Louise Lauzière
Directrice